

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-60 DEFIS DE LA TRANSITION – PROJET DE MOBILISATION CITOYENNE AUTOUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Date de la convocation
13/09/2022

Le 20 septembre 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise	X				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte	X				
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément			X		
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		MH MICHON	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1		5	5
	TOTAL EPCI et communes	8	1		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

6109

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 1 : Devenir un territoire à énergie positive

Mesure 28 : S'approprier les enjeux énergétiques

Mesure 29 : Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique

Mesure 30 : Fédérer citoyens et collectivités autour de projets participatifs et collectifs

Mesure 31 : Inciter à de nouvelles mobilités

Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 37 : Favoriser le lien social par des coopérations locales

Mesure 38 : Développer les coopérations

Hors Contrat de Parc 2018 – 2022

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

Vu la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

Vu la délibération n°B.2020-86 en date du 26 novembre 2020 du Bureau syndical approuvant le programme d'animation et d'action « Adaptation au changement climatique » ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant que la réalisation d'actions d'adaptation au changement climatique, de mobilisation citoyenne et de sensibilisation aux thématiques biodiversité, énergie, eau, mobilité, agriculture... s'inscrit dans la politique générale du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin au travers de sa Charte 2018 – 2033 ;

Contexte :

Dans le cadre de son Plan Climat Energie volontaire, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) s'est engagé dans un programme d'actions et d'animations 2022-2024 « Adaptation au changement climatique », soutenu par l'ADEME. Cette programmation engage le PNRML à organiser une action d'implication citoyenne dans ses villes-portes : les Défis de la Transition.

La première édition des Défis de la Transition s'est déroulée dans la commune de Felletin en 2021. En 2022, les Défis auront lieu à Eymoutiers.

Description du projet :

Le projet consiste à associer les habitants à la transition écologique et énergétique par des défis des changements de comportement. Il est co-organisé avec la municipalité d'Eymoutiers. Des groupes de citoyens volontaires (familles, associations, écoles, entreprises...) seront formés et répartis par thématiques. Chacun des groupes sera accompagné par un « coach » qui suivra ses avancés, remontera ses demandes spécifiques et fera le lien avec les organisateurs des Défis. Le PNR ML, en fonction des effets des démarches participatives, démarchera différents prestataires (conférencier, animateurs, ...) et interviendra en régie (fresque du climat, pollinisateurs sauvages, gestion de l'eau, ...).

Les thématiques proposées sont les suivantes : économiser l'eau et l'énergie ; réduire les déchets ; s'alimenter autrement ; préserver la biodiversité et les paysages ; se déplacer ; produire et consommer durable ; innover ensemble.

Les *Défis de la Transition* se dérouleront d'octobre 2022 à mai 2023 et seront divisés en 3 phases :

- 1^{ère} phase : Découverte – défis autour de la connaissance de la thématique, d'autodiagnostic – Fresque du climat
- 2^{nde} phase : Expérimentation – défis autour des changements d'habitudes, d'apprentissage de nouvelles manières d'agir
- 3^{ème} phase : Innovation – défis autour de la conception, proposition d'un projet à l'échelle de la commune, du quartier, de l'entreprise...

Ce processus a pour objectifs de sensibiliser les habitants aux enjeux de la transition écologique via l'entrée du changement de comportement, mais également de les impliquer dans la collectivité en les accompagnant à proposer et mener une action sur leur commune.

Le dimensionnement budgétaire et le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Prestations externes (animations de sensibilisation, interventions d'experts, communication, ...)		DREAL	4 000€
		Autofinancement SMAG PNRML	1 000 €
TOTAL	5 000 €	TOTAL	5 000 €

Les recettes issues de la DREAL, programmation 2022, sont d'ores et déjà conventionnées.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- d'approuver le projet de Défis de la Transition dans la ville porte d'Eymoutiers ;
- de valider le plan de financement du projet ;

- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - engager les procédures de commandes publiques permettant la réalisation des prestations externalisées, et signer tous les documents correspondants ;
 - prendre toute décision concernant cette opération.
- les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice 2022, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le projet de Défis de la Transition dans la ville porte d'Eymoutiers ;
- de valider le plan de financement du projet ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - engager les procédures de commandes publiques permettant la réalisation des prestations externalisées, et signer tous les documents correspondants ;
 - prendre toute décision concernant cette opération.
- les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice 2022, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice :

Présents : 12/ Votants : 14 (dont 2 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
 Pour Extrait certifié conforme
 Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
 délibération a été transmise en
 Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
 du contrôle de légalité le 28.09.22
 Et qu'elle a été affichée le 28.09.22

REÇU LE
 28 SEP. 2022
 SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
 (CORRÈZE)

Ph. Brugere

